



BUREAU COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 30 avril 2026 à 18 heures 30 minutes
en Mairie

Présents :

Mme BERTIN Solenn, M. BLONDEL Stéphane, Mme BLY Natacha, M. CAHARD Jacques, Mme CHAILLOUX-DESCOURVIERES Nathalie, Mme CLÉMENT Isabelle, M. DUGATS François, Mme DUJARDIN Elodie, M. GOBRON Dominique, M. MAINGOT Alexis, M. PARIS Frédéric, Mme PESQUEUX Yolande, Mme SECK Tatiana

Procuration(s) :

M. CROSNIER LECONTE Alban donne pouvoir à Mme BLY Natacha, M. NAUCHE Sébastien donne pouvoir à Mme CLÉMENT Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : M. CROSNIER LECONTE Alban, M. NAUCHE Sébastien

Secrétaire de séance : Mme DUJARDIN Elodie

Président de séance : M. CAHARD Jacques

Date des convocations : 22/04/2026

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2026
- 2) Annulation des délibérations n° D2026_15 et n° D2026_16 sur la désignation des délégués pour siéger dans les deux syndicats des bassins versants
- 3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026
- 4) Vote du Budget Primitif 2026
- 5) Délibération portant validation du projet d'éclairage public n°EP-2025-0-76718-M7108 et désigné « Eglise »
- 6) Eglise – travaux sur l'accès à l'édifice et sur le clocher
- 7) Programme de voirie 2026
- 8) Voirie – travaux supplémentaires
- 9) Délibération fixant le périmètre de l'indice n° 321
- 10) Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres présents que la séance est enregistrée en audio.

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2026 a été envoyé par courrier électronique aux conseillers municipaux.

Madame Isabelle Clément et Messieurs Sébastien Nauche et Stéphane Blondel ont fait parvenir un complément à ce procès-verbal. Monsieur le Maire informe que ce complément sera ajouté en observation dans le registre des procès-verbaux.

Sans question, ni autre remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2 - Annulation des délibérations n° D2026_15 et n° D2026_16 sur la désignation des délégués pour siéger dans les deux syndicats des bassins versants

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière séance du conseil municipal, deux délibérations ont été prises, l'une pour la désignation des délégués au Syndicat Mixte des Bassins Versants Durdent – Saint Valéry – Veulettes portant le numéro D2026_15, et l'autre, pour la désignation des délégués au Syndicat

Mixte des Bassins Versants Caux Seine portant le numéro D2026_16. Par un courriel, en date du 16 avril dernier, le bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Maritime informait notre commune que Valliquerville n'était pas membre direct de ces syndicats mais elle était représentée par le Communauté de Commune Yvetot Normandie (CCYN). C'est donc la CCYN qui désigne, par délibération, ses délégués titulaires et suppléants au sein de ces deux EPCI. En conséquence, la Préfecture demande au conseil municipal de retirer ces deux délibérations. Néanmoins, les délégués qui avaient été désignés en conseil municipal, ont été proposés à la CCYN en application des dispositions de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après délibération, retire les délibérations suivantes :

- N° D2026_15 du 14/04/2026 intitulée « Désignation des délégués siégeant au Syndicat Mixte des Bassins Versants Durdent – Saint Valéry – Veulettes »,
- N° D2026_16 du 14/04/2026 intitulée « Désignation des délégués siégeant au Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine ».

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 qui s'établit comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits attendus 2026
Taxe foncière bâties	1 594 570	1 720 000	40,57	697 804
Taxe foncière non bâties	136 894	136 900	27,00	36 963
Taxes d'habitation	37 708	38 000	11,70	4 446

Après déduction ou ajout des différentes allocations et contributions, le montant prévisionnel 2026 attendu au titre de la fiscalité directe locale sera de 476 223 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, pour l'année 2026, les taux suivants :

Taxe foncière bâties	40,57 %
Taxe foncière non bâties	27,00 %
Taxe d'habitation	11,70 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Etat récapitulatif des indemnités, en brut, perçues par les élus sur l'année 2025 :

Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent l'obligation de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Ainsi, une communication des montants perçus l'année précédente doit avoir lieu, chaque année, avant l'adoption du budget. Le tableau n'a pas à être présenté en séance, ni inscrit à l'ordre du jour. Monsieur le Maire donne lecture du tableau des indemnités 2025, en brut, par mandats, des élus de la commune.

4 - Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire donne lecture du document de synthèse du budget primitif 2026 en apportant des précisions et répondant aux questions lors de la lecture détaillée des propositions de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. La parole est donnée à son adjointe, Mme Natacha Bly, pour la lecture de la note de présentation brève et synthétique qui accompagne le budget primitif.

Après délibération, le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif pour l'année 2026 qui s'établit comme suit :

En fonctionnement:

Dépenses : 1 169 157,24 €

Recettes : 1 169 157,24 €

En investissement :

Dépenses : 623 079,59 € (dont 111 910,00 € de RAR)

Recettes : 623 079,59 € (dont 66 400,00 € de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Délibération portant validation du projet d'éclairage public n°EP-2025-0-76718-M7108 et désigné "

Eglise "

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine Maritime (SDE76) pour l'affaire n°EP-2025-0-76718-M7108 et désigné « Eglise » dont le montant prévisionnel s'élève à 34 615,42 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 15 405,17 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 15 405,17 € TTC ;
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Eglise - travaux sur l'accès à l'édifice et sur le clocher

Monsieur Alexis Maingot, adjoint aux travaux, explique que plusieurs marches, au bord de la rue du cimetière et donnant accès à la façade de l'église, sont cassées et que le mur, en briques et silex, entourant la partie piétonne extérieure de l'église est en partie dégradé. Il donne lecture du devis de maçonnerie pour un montant de 5 568,00 € HT.

Monsieur Maingot complète ses explications par un état des lieux dégradé du clocher de l'église en raison d'invasion de diverses volatiles. Il propose l'installation d'un grillage obstruant les ouvertures et donne lecture d'un devis pour le remplacement de l'intégralité des grillages troués par l'installation, par une équipe de cordistes, de grillages en inox pour un montant de 9 960,00 € HT.

Madame Clément souhaite savoir si un accès pour personnes à mobilité réduite sera réalisé. Monsieur Maingot répond qu'une réflexion est en cours et qu'une ébauche d'accès a été étudiée. Le chiffrage sera présenté en fin d'année pour une proposition d'inscription au budget 2027.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- valide les deux opérations présentées ainsi que leurs devis de 5 568,00 € HT et 9 960,00 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents en lien avec ces opérations,
- dit que ces montants seront inscrits du budget primitif 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Voirie - Programme de travaux 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en raison de l'état des routes, il convient de poursuivre la programmation de réfection et de renforcement des voies communales.

Monsieur Frédéric Paris, Maire Adjoint, expose les travaux déjà réalisés ces dernières années et les routes qui doivent être refaites en raison de la présence des nombreux nids de poule. En collaboration avec

Monsieur Maingot, un inventaire des routes les plus abîmées a été réalisé et des devis ont été demandés. Il donne lecture des devis pour un montant total de 131 584,00 € HT. En raison du montant conséquent de ce dossier, il souhaite que le conseil municipal détermine les dossiers qui seront retenus pour l'année 2026.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- valide les travaux de réfection de voirie pour : la partie Nord de la route du Bosc Renault, la rue de la Mairie et un tronçon de la Vieille Route pour un montant total de 98 500,00 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents en lien avec cette affaire,
- dit que le reste à charge de l'opération sera réalisé en autofinancement,
- les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Voirie - travaux supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle qu'un programme de voirie 2026 a été validé par le conseil municipal d'aujourd'hui dans une précédente question à l'ordre du jour. Néanmoins, en raison du mauvais état de la Vieille Route dans sa partie Est jusqu'au croisement avec la rue du Couvent, il propose un complément de travaux pour un montant maximum de 20 000,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- valide le complément de travaux de voirie sur la Vieille Route tel que présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire,
- cette dépense est inscrite au budget communal de l'année 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Délibération fixant le périmètre de l'indice n° 321

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), le bureau d'étude, en charge de cette mission, a retrouvé, en décembre 2024, des archives concernant le recensement d'indices de cavités souterraines (RICS) qui n'avaient pas été intégrés lors des précédentes révisions du PLUi. La commune de Valliquerville est impactée par cette mise à jour.

L'objet de cette question d'aujourd'hui porte sur l'indice n°321 situé proche du bourg entre la RD6015 et la Vieille Route. Cette indice parcellaire correspondant à la surface d'emprise d'une parcelle napoléonienne ayant fait l'objet d'une extraction de marne et silex dans le cadre des travaux d'entretien de la RN 14 (aujourd'hui RD6015) entre 1871 et 1875. Cet indice représente une surface d'environ 4,5Ha. Un périmètre de sécurité de 60m de rayon, conforme à la doctrine en Seine-Maritime a été proposé autour de cet indice. Des plans sont distribués aux conseillers municipaux. Les périmètres de sécurité impactent le Nord de la Résidence des Terres de Chaume où des terrains constructibles avaient fait l'objet de demandes d'autorisation d'urbanisme qui sont en suspend actuellement.

Monsieur le Maire explique que de nombreuses extractions ont eu lieu tout le long de la RD6015 mais que l'absence de machine à l'époque, celles-ci avaient lieu à moins de cinquante mètres de la voie. Il explique que le Cerema, référent public en aménagement, qui relève des ministères chargés de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, a réalisé une étude sur cet indice n°321. Les conclusions de cette étude mettent en avant qu'en raison de la localisation, il est proposé la diminution de l'aléa à un niveau « très très » faible, de réduire l'emprise de la parcelle et d'appliquer de périmètre de sécurité de 60m de rayon depuis l'emprise réduite de la parcelle d'archive. Un plan de cette préconisation est distribué aux conseillers municipaux.

Après délibération, le conseil municipal :

- valide l'étude, de l'indice n° ICS76718-321, réalisée par le Cerema en date du 29/04/2025,
- le plan, tel que validé, est joint à la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Questions diverses

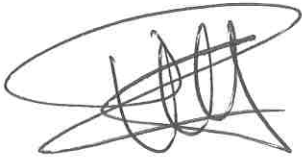
Madame Clément interroge Monsieur le Maire sur l'embauche d'agents saisonniers. Monsieur Cahard répond qu'une personne a signé un contrat de 6 mois à compter du 1^{er} juin prochain et que nous sommes à la recherche d'un second candidat. Il informe, également, que l'agent des services techniques en arrêt de travail depuis deux mois a repris son travail mardi dernier.

Monsieur Maingot souhaite remercier Madame Bly, et toute l'équipe en charge des manifestations, pour le repas des aînés qui s'est déroulé dimanche 26 avril.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un conseil municipal aura lieu le 5 juin prochain en raison de la désignation des délégués pour les élections du 27 septembre des sénateurs suivant le décret n°2026-301 du 21 avril 2026.

Sans autre question, ni intervention, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21h.

Le Secrétaire de séance,



Fait à VALLIQUERVILLE
Le Maire,

